



Dispositif Qualif collectif V2

Formation

Vous voulez vous former, la Région vous propose sur toute la Normandie des formations qui répondent aux attentes des entreprises : c'est le programme Qualif !

Présentation

Quels sont les objectifs du dispositif ?

Ce programme permet à des demandeurs d'emploi :

- De suivre une action de formation qualifiante qui permet de se perfectionner ou d'acquérir de nouvelles compétences attendues par les entreprises. L'objectif est ainsi d'accéder à un emploi dans le métier visé et/ou de poursuivre son parcours dans le cadre d'une formation en alternance (contrat de professionnalisation par exemple).
- D'obtenir un diplôme ou un titre professionnel.

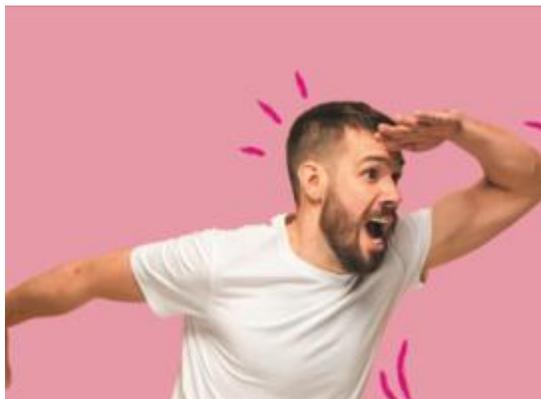
Les formations prévoient une ou plusieurs périodes en entreprise.

Quels sont les bénéficiaires du dispositif ?

Les actions de formation s'adressent aux demandeurs d'emploi inscrits ou non à Pôle emploi sortis de formation initiale (statut scolaire et apprentissage) depuis plus de 9 mois. Un même candidat ne pourra pas enchaîner 2 formations financées par la Région.

Les demandeurs d'emploi ayant validé leur projet de formation qualifiante dans le cadre du dispositif d'orientation de la Région seront prioritaires.

Pour en savoir plus sur le dispositif d'orientation de la Région, consultez l'article ci-dessous :



[Dispositif #Avenir V2](#) [Lire la suite](#)

Quelles sont les modalités d'accès ?

Vous pouvez accéder directement à ce programme en contactant directement l'organisme qui diffuse la formation qui vous intéresse ou en sollicitant votre conseiller en évolution professionnelle (Missions locales, Pôle emploi et Cap emploi).

Où trouver un organisme qui propose le dispositif Qualif collectif ?

Qui prend en charge le coût de la formation ?

Coûts pédagogiques

Les coûts pédagogiques sont pris en charge par la Région Normandie.

Rémunération du stagiaire

La Région assure la prise en charge de la rémunération des stagiaires non bénéficiaires de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (Aref) de Pôle emploi.

Ce programme bénéficie du soutien de l'Union européenne (Fonds social européen). Pour la période 2018 - 2020, le cofinancement FSE représente un montant prévisionnel de 47M€.

Plus d'informations ici :

[L'accompagnement financier de la formation V2](#) [Lire la suite](#)

Qui contacter pour avoir plus d'informations ?

Numéro Gratuit Parcours Métier

Vous avez encore des questions ? Contactez le numéro gratuit Parcours Métier ! Des conseillers vous répondent sur toutes les questions relatives aux dispositifs de formation et d'orientation de la Région Normandie, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17H (jeudi : après-midi uniquement).

[0 800 05 00 00](tel:0800050000)

Que faire si la formation que je cherche n'est pas dans le programme Qualif'collectif ?

Le dispositif « Aide Individuelle à la Formation » est un dispositif cofinancé par Pôle emploi et la Région Normandie permettant le financement de parcours de formation n'existant pas dans le programme Qualif'collectif et / ou dispensée hors de la Région Normandie.

Plus d'informations ci-dessous :



[Dispositif Aide Individuelle à la formation V2](#) [Lire la suite](#)